



Travailler à l'université : Enseignement/Recherche

Enseignants-Chercheurs (Recrutement par concours, détachement ou mutation.)

Des postes de Maîtres de conférences et de Professeurs des universités sont à pourvoir au **01/09/2024** à l'Université .

La campagne de mutation, détachement et recrutement par concours des enseignants-chercheurs est ouverte du **22 février au 29 mars 2024** (16h).

La consultation des fiches de postes et les candidatures se fait uniquement via l'application [Antee du portail Galaxie](#).

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont énoncées dans l'[arrêté du 6 février 2023](#) relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors.

Les candidats doivent déposer leurs pièces directement sur l'application Galaxie.

[Un guide d'utilisation](#) est à votre disposition sur Galaxie.

Enseignants du second degré (Affectation de personnels titulaires d'un diplôme du C.A.P.E.S. ou de l'Agrégation)

Pas d'offres actuellement.

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) (Contrat à durée déterminée pour des titulaires du doctorat ou des étudiants préparant un doctorat)

Campagne de recrutement des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) - Rentrée 2024

La campagne de recrutement des ATER de l'Université Rennes 2 est ouverte du 29/01/2024 au 23/02/2024 (16h).

La procédure est entièrement dématérialisée. Les candidatures doivent impérativement se faire via l'application [ALTAIR](#) du portail Galaxie.

La liste des **pièces constitutives** du dossier ainsi que les documents à télécharger sont disponibles sur l'application ALTAIR. Les pièces justificatives doivent ensuite être déposées sur l'application [Recrutech](#).

Tout dossier papier sera refusé. Tout dossier incomplet ou transmis après la date de clôture sera refusé.

A défaut de réponse de l'administration au 19 juillet 2024, votre candidature sera considérée comme non retenue.

Liste des sections CNU concernées

Il n'est pas possible à ce jour d'établir la liste exhaustive des sections CNU pour lesquelles des postes seront à pourvoir. Par conséquent, toutes les sections seront ouvertes, soit:

- les sections 01, 02 et 04
- les sections 05 et 06
- les sections 07, 08, 09 et 10
- les sections 11, 12, 13, 14 et 15
- les sections 16, 18, 19, 21, 22, 23 et 24
- les sections 26 et 27
- les sections 70, 71, 73 et 74

En cas de candidatures multiples, il est demandé d'établir un dossier par section demandée.

Cas particuliers

- Les demandes de renouvellement doivent faire l'objet d'une nouvelle candidature dans le cadre de cette campagne.
- Pour obtenir leur détachement dans l'enseignement supérieur, les fonctionnaires de catégorie A doivent faire connaître aux services académiques leur candidature aux fonctions d'ATER et doivent avoir demandé des zones de remplacement lors de la phase intra-académique du mouvement du second degré.

Doctorants Contractuels (Contrat de recherche à durée déterminée pour étudiant préparant un doctorat)

Informations à venir

Recrutement des Enseignants Associés à mi-temps - Rentrée 2024

Les personnes justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée peuvent être recrutées en qualité d'enseignant associé à mi-temps.

La campagne de recrutement des Enseignants Associés à mi-temps de l'Université Rennes 2 est ouverte du **12 mars 2024 au 05 avril 2024**.

Saisie des candidatures

Les candidatures sont à déposer, uniquement par courriel à l'adresse indiquée sur le détail de chaque poste (tout dossier transmis à une autre adresse mail ne sera pas pris en compte)

Tout dossier transmis après la date de clôture sera refusé.

Documents utiles pour postuler:

- [cadre d'emploi](#)
- [fiche de candidature](#)

Les candidatures sont à envoyer à [drh-recrutement-enseignants-past \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:drh-recrutement-enseignants-past[at]univ-rennes2.fr) ([drh-recrutement-enseignants-past\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](mailto:drh-recrutement-enseignants-past[at]univ-rennes2[dot]fr))

Postes à pourvoir, au 1^{er} septembre 2024

UFR ALC

- [18 PAST 8025](#) : Département Arts plastiques, UR PTAC
- [18 PAST 8031](#) : Département Arts du spectacle, UR APP
- [18 PAST 8040](#) : Département Arts du spectacle, UR APP
- [18 PAST 8016](#) : Département Arts du spectacle, UR APP
- [71 PAST 0000](#) : Département Information-communication, UR PREFICS
- [18 PAST 0433](#) : Département Histoire de l'Art et Archéologie, UR HCA

UFR Sciences Sociales

- [23 PAST 8028](#) : Département Géographie, UR LETG

UFR Sciences Humaines

- [19 PAST 8035](#) : Département Sociologie, UR ESO
- [16 PAST 8007](#) : Département Psychologie, UR LP3C
- [16 PAST 8019](#) : Département Psychologie, UR LP3C

UFR Langues

- [11 PAST 8008](#) : Département LEA, UR LIDILE
- [11/27 PAST 8020](#) : Département LEA, UR LIDILE
- [11 PAST 8021](#) : Département LEA, UR LIDILE

Maîtres de langues et Lecteurs (Contrat à durée déterminée d'enseignement de langues)

Lecteurs:

Les lecteurs de langue étrangère assurent un service annuel (année universitaire) en présence des étudiants de 300 heures de travaux pratiques. Leur service peut comporter des travaux dirigés sans que le nombre d'heures annuelles de travaux dirigés puisse être supérieur à 100.

La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle.

Les candidats à ces fonctions doivent justifier d'**une année d'étude accomplie avec succès après l'obtention** d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de **licence**.

Aucun poste en cours

Maîtres de langues:

Les maîtres de langue étrangère assurent un service annuel (année universitaire) en présence des étudiants de 288 heures de travaux pratiques ou 192 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente. Ils assurent également les tâches liées à leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens.

La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle.

Les candidats à ces fonctions doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme français ou étranger d'un niveau équivalent à celui du diplôme national de **master**.

Recrutement d'un-e Maître-sse de langue - Langue arabe

Le département d'études arabes recrute un-e maître-sse de langue arabe du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Les dossiers de candidature sont à envoyer pour le 26 mars 2023, 16h, à la direction du département ([chokri.mimouni \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:chokri.mimouni[at]univ-rennes2.fr) ([chokri\[dot\]mimouni\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](mailto:chokri[dot]mimouni[at]univ-rennes2[dot]fr)), [fares.bentaleb \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:fares.bentaleb[at]univ-rennes2.fr) ([fares\[dot\]bentaleb\[at\]univ-rennes2\[dot\]fr](mailto:fares[dot]bentaleb[at]univ-rennes2[dot]fr))).

[Fiche de poste](#)

- [Documents internes](#)

Contractuels pour l'enseignement (Contrat d'enseignement à durée déterminée)

Informations à venir.